



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# JE SUIS VICTIME

## EN PARLER

### A des associations spécialisées

France victimes vous soutient et vous accompagne gratuitement dans vos démarches pénales sur RDV

- Vannes : 02 97 47 66 68 ou [bav.vannes@france-victimes56.fr](mailto:bav.vannes@france-victimes56.fr)
- Lorient : 02 97 84 12 76 ou [bav.lorient@france-victimes56.fr](mailto:bav.lorient@france-victimes56.fr)

FV56 dispose également de plusieurs permanences juridiques et psychologiques au sein du département : Vannes, Lorient, GBHS, Auray, Pontivy, Ploërmel

### Le 116 006 : Numéro national de l'aide aux victimes 7j/7

### Le 3919 - Pour les victimes de violences conjugales

Ligne d'écoute anonyme et gratuite pour les victimes de violences conjugales, 24h/24 de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés

## VOUS DÉFENDRE

### Aide juridictionnelle

- L'Aide juridictionnelle peut couvrir vos frais de justice

### Points d'accès au droit gratuits dans le Morbihan

- Principaux points d'accès au droit gratuits du département :

- Association d'accès au droit Nord Morbihan  
sur rendez-vous au 02 97 27 39 63  
[www.centre-acces-droit.com](http://www.centre-acces-droit.com)  
*L'association dispose de nombreuses permanences : Baud, Gourin, Guéméné-sur-scorff, Guer, Josselin, La Gacilly, La Trinité-Porhoët, Le Faouët, Locminé, Malestroit, Mauron, Ploërmel, Pontivy, Saint-Jean-Brévelay*
- Maison de Justice et de droit à Pontivy  
2, pl. Bisson - 02 97 27 39 63
- Boutique du droit à Lorient  
38, rue Dupuy-de-Lôme - 02 97 64 75 65  
[www.lorient-agglo.fr](http://www.lorient-agglo.fr)
- Maison du droit à Vannes  
22, rue Victor Hugo - 02 97 01 63 80  
[www.maisondudroit-vannes.com](http://www.maisondudroit-vannes.com)

## PORTER PLAINTE

### Au commissariat de police ou à la gendarmerie

- Composez le 17 ou le 112 ou envoyez un sms au 114
- Vous pouvez pré-enregistrer votre plainte en ligne sur [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) et choisir le lieu où aller signer la déclaration

## SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN ATTENTAT TERRORISTE

Des dispositifs particuliers existent

### France Victimes 56

vous accompagne dans le dépôt de plainte et dans vos démarches auprès du fond d'indemnisation

### Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - ONAC VG

L'ONAC VG permet

- dans l'urgence : possibilité d'aides financières permettant de faire face aux frais immédiats dans l'attente des premières provisions sur indemnisations du fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme.
- à moyen moyen et long terme, l'ONACVG :
- informe chacune des victimes ou leur famille des possibilités d'adoption par la nation,
- accueille les demandes de pension civile de guerre, les relaie au ministère de la défense,
- dispense sur demande de l'assistance administrative,
- met en œuvre sur demande des aides financières,
- prend en charge les formations de reconversion professionnelle.

Direction départementale du service de l'office national  
des anciens combattants et victimes de guerre  
24 place de la République - 56000 Vannes  
02 97 47 88 88 - [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

17  
POLICE / GENDARMERIE

112  
DEPUIS UN PORTABLE

18  
SAPEURS-POMPIERS

15  
URGENCES MEDICALES

SMS AU 114  
POUR ENQUÊTER  
DES VIOLENCES

